

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune d'ARBUSIGNY

Enquête publique du 27 juin 2023 (9h00) au 3 août 2023 (18h00)

Par arrêté municipal n° 2023/12, Madame le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du PLU de la commune d'ARBUSIGNY pour une durée de 32 jours, du 27 juin 2023 à 9h00 au 3 août 2023 à 18h00. Cette modification concerne notamment l'OAP n°2 et divers points du règlement.

Par décision n° E23000078/38 en date du 10 mai 2023, le Tribunal Administratif de GRENOBLE a désigné Monsieur Gilles PECCI, ingénieur, ancien élu, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public en mairie d'ARBUSIGNY 83 impasse de l'église 74930 ARBUSIGNY, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi et jeudi de 9h à 12 h et de 14h à 18h – mercredi de 8h30 à 11h30 – 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h – Tél. 04 50 94 50 01)

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Le public pourra adresser par voie postale ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie d'ARBUSIGNY – 83 impasse de l'église – 74930 ARBUSIGNY. Il n'y a pas de registre numérique.

Le dossier dématérialisé sera consultable, aux jours et heures d'ouvertures habituels de la mairie d'ARBUSIGNY sur un poste informatique. Le dossier est consultable sur le site internet de la commune : www.arbusigny.fr . Le public pourra également adresser ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@arbusigny.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique sous format dématérialisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'ARBUSIGNY, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux jours et heures suivantes :

- Mardi 27 juin de 9h00 à 12h00
- Jeudi 3 août de 14h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'ARBUSIGNY ainsi que sur le site internet de la mairie (www.arbusigny.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal d'ARBUSIGNY délibérera pour approuver le projet de modification n°1 du PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.